

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1010 DU 2 AVRIL 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«C'est le rôle essentiel du professeur d'éveiller la joie de travailler et de connaître».

de Albert Einstein

Extrait de Comment je vois le monde

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**1994 / 2014 : Il y a 20 ans disparaissait  
JOCELIN LUBETH**

FAUTE DE RESSOURCES

RUDY ALEXIS

NE PEUT SE RENDRE À PARIS

POUR ÊTRE JUGÉ

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 10

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 13

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 15

L'AGENDA page 17

Nombre de pages :19

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## **ADMINISTRATION :**

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**Wesley Aminata.**

**SUIVEZ NOUS sur le WEB, FACEBOOK, TWITTER .**

**2 LA NATION N° 1010/ MERCREDI 2 AVRIL 2014**

## POLITIQUE

### LE NOUVEAU PROCÈS DE RUDDY ALEXIS

Ruddy Alexis ne s'est pas rendu à son procès en appel qui s'est ouvert lundi devant la cour d'assises de Paris. Ne voulant pas se soustraire à la justice, il s'est toutefois présenté au parquet général de Basse-Terre jusqu'à sa prise en charge par des gendarmes qui lui ont notifié un mandat d'amener. Pour autant, Ruddy Alexis n'a pas pris la fuite. « Il est là. À la disposition de la justice », tiennent rapidement à expliquer Mes Démocrite et Daninthe ainsi que le bâtonnier Derussy, ses trois conseils, tout en gagnant les locaux du parquet général afin « d'expliquer la situation et protester ». Le dépaysement de l'affaire, à la demande du procureur c'est à dire du gouvernement, les avocats de Ruddy Alexis ne veulent pas en entendre parler. Pour eux, la délocalisation à Paris réduit les droits de leur client, avec notamment « l'absence de témoins capitaux ne pouvant eux non plus effectuer le déplacement ». « Alors qu'il y a 25 témoins dans ce dossier, on nous impose, avec la déportation du procès, de pouvoir n'en faire venir que 5. C'est contraire à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Les droits de la défense sont entachés. Alexis doit rester libre de citer tous les témoins qu'il veut pour se défendre! Dans cette affaire, nous avons tous les ingrédients pour aboutir à un procès inique et inéquitable », déclare Me Daninthe. Son confrère, Me Démocrite se montre encore plus accusateur : « On n'a pas réussi à fabriquer un coupable, alors on va fabriquer une condamnation. Ici, maintenant, quand on ne sera pas satisfait de la décision, il suffira de le délocaliser et de choisir le lieu où on est sûr d'obtenir une condamnation. C'est grave. Absurde, inéquitable. » Les avocats espéraient obtenir un renvoi du procès, le temps que soit examiné un ultime recours déposé devant la Cour de cassation . En vain! Un mandat d'amener était délivré par les juges parisiens pour forcer Ruddy Alexis à comparaître. Le compte à rebours débutait... Peu avant midi, Ruddy Alexis disparaissait dans une voiture de gendarmerie. Sous escorte et sans ses avocats. « Il n'a pas pu se payer un billet, vous pensez qu'il peut financer les nôtres ? Et comme aucun mandat d'amener

n'a été décerné à notre encontre.»Ce sera une justice d'une nation contre une autre et triomphe bien entendu celle qui domine .

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE**

### **LA DÉFLATION MENACE LA ZONE EURO ?**

C'est la grande question qui devrait agiter la prochaine réunion des gouverneurs de la Banque centrale européenne jeudi 3 avril. La zone euro fait-elle aujourd'hui face à un risque de déflation, alors que lors de la reprise de 2010-2011 on craignait plutôt une poussée de fièvre des prix ? L'inflation en zone euro est en effet au plus bas depuis 2009: +0,5% en mars sur un an, selon Eurostat. Dans certains pays de la zone (la Grèce et Chypre , la GUADELOUPE ), les prix reculent depuis plusieurs mois. L'Espagne et le Portugal en prennent également le chemin. Pour eux, la menace de déflation est réelle. Comment en est-on arrivé là et cette tendance peut-elle se confirmer? En pleine stagnation économique et avec un chômage de masse, une inflation molle n'est pas en soi surprenante. La modération salariale est de rigueur, le pouvoir d'achat des ménages en berne et, donc, la demande ne surpasse pas l'offre de biens et de services. On se retrouve même dans certains secteurs avec ce qu'on appelle des surcapacités. Résultat: les prix ne progressent plus que faiblement. Simple reflet du ralentissement économique ou véritable lame de fond ? Pour Pierre Sabatier, président de Primeview et co-auteur de l'ouvrage collectif "Après la récession... Inflation ou déflation ?" (éditions Eyrolles, 2014), la réponse est claire. Les pressions déflationnistes vont se faire sentir de plus en plus fortement sur le Vieux Continent. La raison en est simple : le vieillissement démographique. Car l'inflation structurelle (et non sa part purement "monétaire" ) dépend étroitement du niveau de croissance. Et celui-ci décline avec la progression de l'âge moyen de la population. Comme Pierre Sabatier l'explique, "les dépenses des ménages augmentent entre 25 et 40 ans, âge à partir duquel elles atteignent un plateau jusqu'à 55 ans". C'est en effet l'âge auxquels les personnes trouvent un travail, équipent leur logement, font des enfants puis paient leurs études et leurs vacances. "La pente de la courbe s'inverse ensuite, d'abord légèrement jusqu'à 65 ans puis plus violemment", détaille-t-il. Et ce schéma se répète dans tous les pays développés : aux Etats-Unis, au Japon et en Europe. Du coup,

plus la proportion de jeunes actifs (25 à 55 ans) est importante, plus la croissance potentielle d'un pays est élevée grâce à la consommation des ménages. Il faut y ajouter l'inflation "monétaire". Celle-ci est liée à la perte de pouvoir d'achat d'une monnaie. Vous pouvez acheter moins de yaourts avec le même billet de 5 euros. Non pas parce que la demande est trop forte par rapport à l'offre, mais parce que la monnaie "vaut" moins. Par exemple, parce qu'on a mis en circulation deux fois plus de billets, sans que cela ne corresponde à de nouvelles richesses créées. La BCE, qui se réunit jeudi 3 avril, pourrait justement décider d'assouplir encore sa politique monétaire, alors que la déflation guette. Elle pourrait baisser son taux directeur ou injecter directement de l'argent dans le circuit économique. Une manière de soutenir les entreprises et de faire baisser le coût du capital pour les investisseurs. Reste que cette politique dite de la "planche à billets" est une stratégie monétaire qui peut se révéler dangereuse. Les exemples historiques ne manquent pas. De Dioclétien dans la Rome antique au Zimbabwe de Mugabe, en passant par les assignats sous la Révolution française ou l'Allemagne de Weimar, les exemples sont nombreux. Car l'inflation monétaire est difficilement contrôlable et peut se transformer en hyperinflation. La monnaie est en effet une histoire de confiance. Et celle-ci est binaire : soit vous acceptez un billet, soit vous préférez passer par d'autres moyens comme le troc pour payer les biens et les services dont vous avez besoin.

## **CULTURE**

### **LA DIMENSION CARIBÉENNE DE NICOLAS GUILLEN**

L'héritage politique et intellectuel de Nicolas Guillén sera mis à l'honneur à la veille du 8e Congrès de l'Union des écrivains et des artistes de Cuba, dont il a été le fondateur et premier président, lors du 9e Colloque et Festival Sur la mer des Antilles qui se tiendra à La Havane du mardi 8 au jeudi 10 avril. Les participants mettront l'accent sur la dimension caribéenne du poète, à l'occasion du 80e anniversaire de la publication du recueil West Indies Antilles Ltd, qui révéla sa profonde vocation pour le dialogue avec les cultures des îles. L'inauguration du Festival aura lieu à l'amphithéâtre de l'Université de La Havane, avec une conférence présentée par la Dr Yolanda Wood, suivie d'une soirée avec le déclamateur Luis

Carbonell et le pianiste et compositeur Aldo Lopez Gavilan. Le même jour, le mardi 8 avril, une cérémonie se déroulera à la Faculté des Arts et des Lettres de l'Université de La Havane, tandis que les 9 et 10 avril, des conférences auront lieu à la salle Martinez Villena, de l'UNEAC, sur des questions comme la présence de Nicolas Guillén dans la vie culturelle antillaise, les réalités politiques, économiques et culturelles la Caraïbe. Lors de la présentation du Festival, en conférence de presse, Nicolas Hernandez Guillén, président de la Fondation Nicolas Guillén, et Denia Garcia Ronda, directrice du programme d'études, ont signalé l'importance de maintenir l'œuvre du grand poète dans la culture vivante du pays. Inspiré par l'exemple de Guillén, le 8e Congrès de l'UNEAC débutera dans la capitale le vendredi 11 avril, au lendemain de la clôture du Festival.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **AFFAIRES MONDIALES**

### **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

#### **POUR L'OIT LES ENTREPRISES DOIVENT INVESTIR DANS LA FORMATION**

S'exprimant lors de l'édition 2014 de la «Semaine du développement du commerce mondial» (Global Trade Development Week 2014) à Kuala Lumpur, José Manuel Salazar-Xirinachs, Sous-directeur général de l'OIT pour les politiques, a déclaré qu'il fallait désormais aborder les questions de compétences et d'éducation de façon différente de ce qui existait il y a 20 ou 30 ans. «Tout comme le passage de l'ère agraire à l'ère industrielle avait nécessité le développement de nouvelles compétences spécifiques dans le monde du travail, la transition en cours de l'ère industrielle vers des économies de la connaissance fondée sur l'information modifie nos modes de vie, de travail et d'apprentissage», a-t-il expliqué. M. Salazar-Xirinachs a fait référence aux «Compétences du 21e siècle» qui impliquent de nouvelles façons de penser et de travailler, une vision globale renouvelée, ainsi que des outils de travail basés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le représentant de l'OIT a insisté sur les grands défis tels que le décalage entre l'offre et la demande de compétences qui résulte

pour partie de l'incapacité du système d'éducation et de formation à s'adapter aux nouvelles réalités. «Remédier à cette déconnexion est un enjeu de politique publique, mais pas exclusivement. C'est aussi en grande partie une question d'engagement et de responsabilité du secteur privé», a-t-il ajouté. Les entreprises ne doivent pas se contenter d'attendre que sortent du système d'éducation et de formation des diplômés dotés des compétences adéquates, ou aller chercher de nouveaux talents à l'étranger, mais elles doivent élargir leur perspective sur leurs besoins de main-d'œuvre. Elles devraient établir des partenariats public-privé, s'engager en amont au côté des formateurs et des éducateurs afin d'adapter l'éducation aux besoins de compétences pour l'emploi et s'efforcer de combiner l'éducation et la formation formelles avec des possibilités d'apprentissage en milieu de travail. Le représentant de l'OIT a cité l'exemple de Godrej Group en Inde, un conglomérat qui s'est fixé pour objectif de former un million de jeunes ruraux et urbains aux compétences employables d'ici à 2020. Deux tiers des diplômés ont trouvé des emplois dans des filiales produisant des biens de consommation et des produits agricoles. M. Salazar-Xirinachs a mis l'accent sur une série de politiques que l'OIT a élaborées en donnant la priorité à la transition vers le marché du travail, à la modernisation des institutions de formation professionnelle et à l'anticipation des compétences. Il a mentionné le Skills for Trade and Economic Diversification STED (Compétences pour le commerce et la diversification économique), un outil destiné à fournir une orientation stratégique pour soutenir la croissance et la création d'emplois dans les secteurs qui peuvent potentiellement accroître les exportations, contribuer à la diversification économique et à l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales. Il a mentionné le fait que l'OIT avait conduit en 2010 la préparation de la Stratégie du G20 en matière de compétences pour une croissance soutenue, durable et équilibrée. Enfin, le représentant de l'OIT a insisté sur la nécessité de développer davantage l'apprentissage qui est «ce qui s'approche le plus d'une solution miracle» quand il s'agit de s'attaquer au chômage des jeunes, à la transition de l'école vers le travail et à l'inadéquation des compétences. «La responsabilité des entreprises d'investir dans les compétences et les talents et de s'engager dans des méthodes d'éducation et de formation innovantes pour répondre aux besoins des travailleurs du 21e siècle n'est qu'un exemple d'un plus vaste agenda de responsabilité et de durabilité», a-t-il conclu, faisant référence à «l'âge des responsabilités».

### CUBA CONDAMNE L'INGÉRENCE DE L'OCCIDENT EN UKRAINE

Cuba a condamné jeudi à l'Assemblée générale de l'ONU l'intervention des États-Unis et de l'OTAN dans les affaires intérieures du peuple ukrainien, une attitude qu'elle a qualifiée de menace pour la paix et la sécurité internationales. Le représentant permanent de Cuba auprès des Nations Unies, Rodolfo Reyes, a condamné les instruments de cette politique occidentale, comme sont le changement de régime et l'encouragement d'une doctrine militaire de plus en plus agressive, qui a pour objectif d'étendre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jusqu'aux frontières de la Russie. Pendant la réunion de l'Assemblée générale, qui avait pour objet la situation ukrainienne, Reyes a rappelé les récentes déclarations du président cubain, Raul Castro, et du ministre des Relations extérieures Bruno Rodriguez, sur les dangers de cette ingérence pour la paix. L'Assemblée plénière, composée de 193 membres de l'ONU, a notamment examiné un projet de résolution présenté par les nouvelles autorités de Kiev, qui avait pour objectif d'obtenir la non reconnaissance des résultats du référendum qui, le 16 mars dernier, a approuvé le rattachement de la péninsule de Crimée à la Russie. Le texte a été soumis à l'Assemblée générale par le ministre des Affaires étrangères par intérim, Andreï Dechtchitsa, qui a demandé le soutien de l'Assemblée générale. La résolution, qui n'est pas contraignante, a été adoptée par 100 voix pour, 11 contre et 58 abstentions. L'Arménie, le Bélarus, la Bolivie, Cuba, le Nicaragua, la République populaire démocratique de Corée, la Russie, la Syrie, le Soudan, le Venezuela et le Zimbabwe ont voté contre le projet, qui a compté sur l'approbation de l'Amérique du Nord et de ses alliés européens. Alors qu'en Afrique, Amérique latine et la Caraïbes, l'Asie et l'Océanie, les positions ont été variables, y compris l'abstention au scrutin.



### **OUVERTURE DU SOMMET**

La réunion consacrée à la Centrafrique mercredi 2 avril à Bruxelles avait tour d'un sommet à part entière : 14 nations européennes représentées, 14 dirigeants africains dont 2 de l'Union africaine, 3 de l'Union européenne... Coprésidé par le chef de l'État français, François Hollande, Herman Van Rompuy (président du Conseil européen) et le président mauritanien, Mohamed Ould Abdelazziz, en sa qualité de président de l'Union africaine, elle a réuni, outre les chefs d'État d'Afrique centrale, les présidents angolais, rwandais et ougandais. "C'était l'occasion de présenter aux partenaires européens l'évolution de la situation sur place et l'avancée de l'action régionale et internationale. Beaucoup de dirigeants de l'UE ne connaissent pas bien la RCA, encore moins sa présidente", indique-t-on à l'Élysée. Herman Van Rompuy, José Manuel Barroso (président de la Commission de l'UE), Ban ki-Moon (secrétaire général de l'ONU), les présidents François Hollande, Mohamed Ould Abdelazziz, Idriss Déby Into (Tchad), Denis Sassou Nguesso (Congo), mais aussi Nkosazana Dlamini-Zuma (présidente de la Commission de l'UA), se sont tour à tour exprimés. Lors de son allocution, Ban ki-Moon a détaillé les grandes lignes de la future mission de maintien de la paix de l'ONU, dont le vote au Conseil de sécurité doit avoir lieu mi-avril. Composée de 10 000 soldats dont 1 800 policiers, elle devrait, si elle est approuvée, être déployée le 15 septembre. Des troupes de réaction rapide devraient être déployées à Bangui dans les prochains jours. La présidente de la transition, Catherine Samba-Panza, a bénéficié d'un temps de parole plus conséquent. Elle a notamment remercié l'UE pour sa contribution, tout en appelant les pays européens à poursuivre leur soutien à l'État centrafricain. Au lendemain de l'officialisation du lancement de la mission européenne en Centrafrique, le commandant de cette dernière, le général de division Philippe Pontès, a quant à lui annoncé que des troupes de réaction rapide devraient être déployées à Bangui dans les prochains jours. "La situation sécuritaire se dégrade à nouveau, les violences sont récurrentes, il y a urgence", a-t-il déclaré, précisant qu'il espérait que 800 soldats soient déployés d'ici à la fin du mois de mai ; 150 militaires seront eux basés au centre de commandement à Larissa, en Grèce. Au total, neuf nations européennes (Géorgie, France, Portugal, Espagne,

Italie, Estonie, Lettonie, Pologne) enverront des soldats. L'Allemagne et la Grande-Bretagne mettront à disposition des capacités de transport aérien. Chaque nation prendra en charge le coût de sa contribution. "Cette opération de transition en appui aux forces internationales présentes pourra se déployer jusqu'à six mois après la pleine capacité opérationnelle, a précisé le général Pontès. Il s'agit de créer les conditions de l'établissement d'un environnement sécurisé dans la région de Bangui afin de passer le relai à la force africaine, Misca". L'opération Eufor-RCA, doté d'un mandat de l'ONU sous chapitre 7 ("action en cas de menace contre la paix"), aura pour mission la sécurisation de l'aéroport M'Poko, de plusieurs quartiers de la capitale, ainsi que la protection des organisations internationales et gouvernementales.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

### MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

#### ASIE

Les Bourses asiatiques affichent une légère hausse ce mercredi matin, rassurées par un bon indice manufacturier américain et par les propos de Janet Yellen la présidente de la Fed. A Tokyo, l'indice Nikkei rebondit de 1% peu avant la clôture, les valeurs exportatrices profitant d'un net reflux du yen depuis hier... De son côté, Hong Kong gagne 0,1% en séance, tandis que le Shanghai Composite avance de 0,2% et que Taiwan et Séoul progressent d'environ 0,3%. Enfin, Sydney avance de 0,2%, Singapour grappille 0,1% et Bombay (indice BSE Sensex) gagne 0,3%. Hormis au Japon, les gains des marchés restent limités à l'approche des deux rendez-vous importants de la fin de semaine : la réunion de la BCE, demain jeudi, et la publication des chiffres de l'emploi américain en mars, vendredi... La plupart des économistes ne s'attendent pas à une nouvelle baisse des taux directeurs européens (fixés à 0,25%), même si l'inflation en zone euro est tombée à 0,5% sur un an en mars, après 0,7% en février. Une situation qui pourrait néanmoins inciter la BCE à agir en abaissant encore son taux "refi" de 0,10 à 0,15 point, estiment certains analystes. Du côté de la Chine, les investisseurs sont à l'affût de mesures de soutien économique de la part des autorités chinoises, sur fond de difficultés de crédit pour un nombre croissant d'entreprises, notamment dans le secteur sidérurgique rongé par les surcapacités. La presse officielle chinoise

a fait état ce matin d'un projet de relâcher certaines restrictions sur les achats de maisons dans plusieurs villes, ce qui a entraîné un vif rebond du secteur de la construction et de l'immobilier en Bourse. L'indice CSI de l'immobilier bondissait ainsi de 4% en séance ce matin à Shanghai.

## ÉTATS UNIS

Wall Street termine une nouvelle fois dans le vert avec un nouveau sommet pour le S&P500. Les investisseurs se sont pourtant montrés assez prudents en séance après les derniers chiffres de l'emploi privé américain et dans l'attente des chiffres mensuels du travail qui seront dévoilés vendredi. Les commandes industrielles sont toutefois ressorties assez robustes... Du côté des entreprises, l'actualité est restée assez limitée même si Monsanto a publié de solides résultats. Le DJIA gagne finalement 0,24% à 16.573 pts, alors que le Nasdaq prend 0,20% à 4.277 pts. Enfin, le S&P500 avance de 0,29% à 1.891 pts. Les créations d'emplois non-agricoles en mars aux Etats-Unis se sont élevées au nombre de 191.000, selon le rapport du jour d'ADP, alors que le consensus des économistes de la place se montait à 195.000. En outre, les créations de postes de février, précédemment évaluées à 139.000, ont été révisées en forte hausse à 178.000. Les créations du mois de janvier étaient au nombre de 121.000... Pour le mois de mars, aux Etats-Unis, les petites entreprises ont créé 72.000 postes, les moyennes 52.000 et les grandes 67.000, selon le rapport du jour. 20.000 emplois auraient été créés dans la construction.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé mercredi en hausse, portées par une belle envolée pour Deutsche Post, avec une septième séance de hausse consécutive pour l'indice paneuropéen FTSEurofirst 300. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,09% à 4.430,86 points. Le Footsie britannique a pris 0,1% et le Dax allemand 0,2%. L'indice EuroStoxx 50 et le FTSEurofirst 300 ont progressé respectivement de 0,03% et 0,18%. Parmi les gagnants du jour, Deutsche Post, premier groupe mondial de services postaux et de logistique, a progressé de 4,60%, plus forte hausse de l'indice EuroStoxx 50 après avoir revu à la hausse ses objectifs de résultats jusqu'en 2020. A Paris, l'action Alcatel-Lucent a signé la plus forte hausse du CAC 40 (+3,17%), soutenue par l'optimisme des investisseurs après plusieurs annonces jugées favorables et des signaux prometteurs. A noter également la belle performance de

TF1, plus forte hausse de l'indice EuroStoxx 600 (+7,13%) après que Morgan Stanley et Citigroup ont publié des notes favorables.

## **CHANGE**

L'euro perdait un peu de terrain mercredi face à un dollar renforcé par des indicateurs américains de bonne tenue, dans un marché restant prudent avant la réunion de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3760 dollar, contre 1,3793 dollar mardi soir à 21H00 GMT. La monnaie unique européenne repartait en légère baisse face à la devise nippone, à 142,81 yens - après être montée vers 06H30 GMT à 143,48 yens, son plus haut niveau en trois semaines - contre 142,98 yens mardi soir. Le dollar montait un peu face à la monnaie japonaise, à 103,77 yens - après avoir atteint vers 01H40 GMT 103,94 yens, son niveau le plus élevé en deux mois et demi - contre 103,66 yens la veille. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait face à la monnaie unique européenne, à 82,72 pence pour un euro, et se stabilisait face au dollar, à 1,6633 dollar pour une livre. La monnaie helvétique baissait face à l'euro, à 1,2202 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8864 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2055 yuans pour un dollar, contre 6,2068 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.292 dollars au fixing du soir, contre 1.283,75 dollars mardi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole reculaient mercredi en fin d'échanges européens, pénalisés par la réduction des tensions géopolitiques en Ukraine, et ce malgré une baisse des stocks pétroliers américains. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 104,51 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,11 dollar par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 22 cents, à 99,52 dollars. Le Brent est tombé mercredi vers 15H30 GMT à un nouveau plus bas en près de cinq mois, à 103,95 dollars le baril.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

## LOI ALUR : APPLICATION AUX BAUX ACTUELS

Au sein des 177 articles de la loi ALUR (loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), certains portent plus spécifiquement sur les baux d'habitation, qu'il s'agisse de locations vides ou meublées. Or, il ressort de la loi que certaines de ces dispositions sont applicables aux baux qui sont en cours à la date de publication de la loi. En effet, la question de l'applicabilité dans le temps des nouvelles dispositions en matière de baux, est traitée par l'article 14 de la loi qui comporte 3 alinéas. Le 1er alinéa indique que la loi ne s'appliquera qu'aux contrats conclus ultérieurement à sa date d'entrée en vigueur. Cependant, les deux alinéas suivants prévoient des dérogations. Ainsi, pour les « locations de locaux à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale ainsi qu'aux garages, places de stationnement, jardins et autres locaux, loués accessoirement au local principal par le même bailleur », certaines dispositions sont applicables immédiatement. Il s'agit des articles 7, 17-1, 20-1, 21 et 23 de la loi de 1989, dans leur rédaction résultant de la loi ALUR et de l'article 11-1 de la loi de 1989 pour autant que le congé soit délivré après l'entrée en vigueur de la loi ALUR. Quant au dernier alinéa de l'article 14 de la loi ALUR, il prévoit que pour les baux meublés, les articles 6, 7, 20-1 et 25-11 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, dans leur rédaction résultant de la loi ALUR, sont applicables. Les principales modifications, communes aux deux types de baux, sont les suivantes :

- le locataire a l'obligation de permettre l'accès aux lieux loués pour la préparation et l'exécution de travaux d'amélioration des parties communes ou des parties privatives du même immeuble, de travaux nécessaires au maintien en état ou à l'entretien normal des locaux loués, de travaux d'amélioration de la performance énergétique à réaliser dans ces locaux et de travaux qui permettent de remplir les obligations mentionnées au premier alinéa de l'article 6. Si ces réparations durent plus de quarante jours, le prix du bail sera diminué à proportion du temps et de la partie de la chose louée dont le locataire aura été privé. De plus, si les réparations sont de telle nature qu'elles rendent inhabitable ce qui est nécessaire au logement du preneur et de sa famille, celui-ci pourra

faire résilier le bail. Toutefois, avant le début des travaux, le locataire est informé par le bailleur de leur nature et des modalités de leur exécution par une notification de travaux qui lui est remise en main propre ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

- En matière d'assurance, et s'il est classique que le locataire doive s'assurer contre les risques locatifs, la loi prévoit désormais la possibilité, pour le bailleur, à défaut de la remise de l'attestation d'assurance et à l'issue du délai d'un mois à compter d'une mise en demeure non suivie d'effet, de souscrire une assurance pour compte du locataire, récupérable auprès de celui-ci. Cette mise en demeure doit informer le locataire de la volonté du bailleur de souscrire une assurance pour compte du locataire et vaut renoncement à la mise en œuvre de la clause prévoyant, le cas échéant, la résiliation de plein droit du contrat de location pour défaut d'assurance du locataire.

En matière de locations vides, les autres modifications principales sont les suivantes :

- les modalités de prise en compte de la vétusté de la chose louée, à prendre en compte lors de l'état des lieux de sortie, seront désormais déterminées par décret. Espérons que cette mesure sera de nature à limiter les contentieux relatifs à la restitution du dépôt de garantie.

- si le bailleur ne manifeste pas sa volonté d'appliquer la révision du loyer dans un délai d'un an suivant sa date de prise d'effet, il est réputé avoir renoncé au bénéfice de cette clause pour l'année écoulée. Les révisions de loyer se prescrivent donc par un an et plus par 5 ans . De plus, si le bailleur manifeste sa volonté de réviser le loyer dans le délai d'un an, cette révision de loyer ne prendra effet qu'à compter de sa demande.

- la loi précise désormais qu'aucuns frais liés à la gestion de l'avis d'échéance ou de la quittance ne peuvent être facturés au locataire, et qu'avec l'accord exprès du locataire, la dématérialisation de la quittance est possible.

- enfin, en matière de charges récupérables, la loi prévoit qu'une note d'information sur les modalités de calcul des charges de

chauffage et de production d'eau chaude sanitaire collectifs doit être envoyée un mois au moins avant la régularisation des charges. Quant aux documents justifiant du montant des charges, ils doivent être conservés à disposition du locataire pendant 6 mois.

Enfin, en matière de locations meublées, la principale autre modification est la suivante : il est dorénavant prévu que la commission départementale de conciliation est compétente pour l'examen des litiges relatifs aux logements meublés et résultant de l'application des dispositions relatives aux loyers, aux congés, à l'état des lieux et du mobilier, au dépôt de garantie, aux charges locatives, aux réparations et aux caractéristiques du logement mentionnées aux deux premiers alinéas de l'article 6. Espérons que cette loi, qui a pour objet de permettre un meilleur accès au logement, atteindra cet objectif et n'aura pas l'effet pervers de faire renoncer aux bailleurs à toute location compte tenu des risques que présente un tel contrat.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

### **TABLEAU DE BORD**

#### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

#### **INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

#### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION**

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

## POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en janvier 2014:68 470 ( +4,6% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

## AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement



du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

### **MARS 01**

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

### **MARS 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

### **MARS 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

### **MARS12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

### **MARS 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et

de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **MARS 20**

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **MARS 25**

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **MARS 31**

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

**LA NATION À VOTRE SERVICE**